

Délibération n°235 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,

Le Conseil d'Administration, entendu dans sa séance du 29 mars 2023,

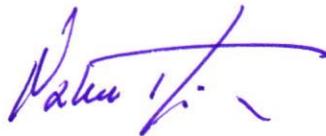
DECIDE

- D'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :

Fait à Metz, le 29 mars 2023

Le Président du Conseil d'administration



Patrick THIL
*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES
COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ
GRAND EST

SEANCE COMMUNE DU 14 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

Membres titulaires

REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	<i>Ville de Metz</i>	PRESENT
Monsieur Timothée BOHR	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Laurent DAP	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Isabelle VIALLAT	<i>Ville de Metz</i>	PRESENTE
Madame Anne STEMART	<i>Ville de Metz</i>	PRESENTE
Madame Caroline AUDOUY	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Nicolas TOCHET	<i>Ville de Metz</i>	PRESENT
Monsieur Grégoire LALOUX	<i>Ville de Metz</i>	-

REPRESENTANT LA REGION

Madame Martine LIZOLA	<i>Région</i>	PRESENTE
Madame Catherine BAILLOT	<i>Région</i>	-
Monsieur Arnaud ROBINET	<i>Région</i>	-
Madame Stéphanie KIS	<i>Région</i>	-
Monsieur Cédric CHEVALIER	<i>Région</i>	-
Madame Evelyne GAREAUX	<i>Région</i>	PRÉSENTE
Madame Marie-Claude VOINCON	<i>Région</i>	-

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	<i>Metz Métropole</i>	-
------------------------	-----------------------	---

Membres suppléants

REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	PRESENTE
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	PRESENT
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-
Monsieur Khalifé KHALIFE	Ville de Metz	-
Madame Doan TRAN	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRÉSENT

REPRESENTANT LA REGION

Madame Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	-
Monsieur Jérôme END	Région	-
Monsieur Jean-François SECONDE	Région	-
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	Metz Métropole	PRÉSENT
---------------------------	----------------	----------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

Membres titulaires :

REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	-
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	-
Madame Isabelle VIALLAT	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	-
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Grégoire LALOUX	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION GRAND EST

Madame Martine LIZOLA	Région	PRESENTE
Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Monsieur Arnaud ROBINET	Région	-

Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	-
-----------------------------	--------	---

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Olivier MANTEI	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Jean Luc BOHL	Personnalité qualifiée	-
Madame Chiara PARISI	Personnalité qualifiée	-
Madame Pierre PAULY	Personnalité qualifiée	-
Madame Alexandra TOBELAIM	Personnalité qualifiée	PRESENTE

REPRESENTANT ONM

Monsieur Cédric CHEVALIER	ONM	-
---------------------------	-----	---

REPRESENTANT PERSONNEL

Monsieur Hervé ABRAHAM	Représentante du personnel	PRESENT
Madame Céline JACQUOT	Représentante du personnel	PRESENTE

Membres suppléants :

REPRESENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	PRESENTE
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Khalifé KHALIFE	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION

Monsieur Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	-

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Pascal MULLER	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Philippe MANZANO	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Benoît BRADEL	Personnalité qualifiée	PRESENT

Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Nicolas STROESSER	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRESENT

REPRESENTANT ONM

Madame Stéphanie KIS	<i>ONM</i>	-
----------------------	------------	---

REPRESENTANT ONM

Madame Stéphanie KIS	<i>ONM</i>	-
----------------------	------------	---

REPRESENTANT PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	<i>Représentante du personnel</i>	-
Monsieur Voicu SATMAREAN	<i>Représentant du personnel</i>	-

Représentants des administrations :

Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz

Valérie LAHOUEL – Cheffe du service spectacle vivant et arts visuels - Direction Générale Adjointe en Charge de l'Attractivité – Direction de la culture du patrimoine et de la mémoire - Région Grand Est

Philippe DELCROIX – Chef de service comptable - Responsable de la trésorerie de Metz Municipale Trésor Public

Directrice Générale Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT

Étaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Joseph ANDRE

Sibylle BRUNOT

Julia DEHAIS

Anne-Claire GREHAIGNE

Hamid JARI

Sarah MCKEE

Gwenaëlle PLOUGONVEN

I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 16 novembre 2022 (délibérations n°230 MES / n° 930 ONM)	6
II. Affaires financières	6
1) Décisions modificatives 2022 (délibération n°231 MES/n° 931 ONM)	6
2) Provision pour risques et charges de gestion courante (délibération n° 932 ONM)	7
3) Budget Primitif 2023 (délibérations n°232 MES/n° 933 ONM)	7
4) Précision au règlement relatif à la durée et à l'organisation du travail du personnel technique de régie du Syndicat Mixte (délibération n° 934 ONM)	9
5) Reconduction de la rémunération des musiciens permanents et des intervenants extérieurs dans le cadre du projet DEMOS jusqu'au 30 juin 2023 (délibération n° 935 ONM)	10
6) Tarifications des bars de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n°233 MES)	10
III. Affaires administratives	10
1) Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle pour la prestation de calcul des allocations de retour à l'emploi (délibération n° 936 ONM)	10
IV. Divers	11
1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n°234 MES)	11
2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 937 ONM)	11
V. Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz	11

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de **Patrick THIL**.

I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 16 novembre 2022 (délibérations n°230 MES / n° 930 ONM)

Sans remarque ni commentaire, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Affaires financières

1) Décisions modificatives 2022 (délibération n°231 MES/n° 931 ONM)

Délibération n° 231

Florence ALIBERT précise qu'il s'agit de la décision modificative numéro 3 concernant l'EPCC Metz en Scènes. Le budget modifié s'élève à 9 799 476 euros en raison de la reprise de provisions pour risques et charges faisant suite au contrôle de la CRC.

Par ailleurs, le budget primitif 2022 avait été équilibré par un prélèvement sur le fonds de roulement. La reprise de provisions permet de réduire ce prélèvement de 200 000 euros. Cette somme sera réinjectée dans le budget de 2023.

La décision modificative alimente plusieurs chapitres pour faire face à des dépenses supplémentaires, notamment en matière de programmation et masse salariale. Une provision pour risque et charges de 37 600 euros sera passée dans le cadre d'un litige en cours avec un ancien salarié licencié pour faute grave.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 931

Florence ALIBERT annonce que le budget de fonctionnement modifié proposé pour l'Orchestre national de Metz Grand Est s'élève à 7 971 205 euros pour intégrer une subvention exceptionnelle qui a été octroyée par l'Etat à hauteur de 166 555 euros. Il s'agit d'une dotation de soutien aux services publics locaux en compensation de pertes sur des recettes liées à la crise sanitaire.

D'autre part, des économies ont été réalisées en 2022 sur la masse salariale de l'orchestre en raison de postes non pourvus : postes de DAF adjoint, de régisseur général technique et de musiciens.

Ces modifications permettent de constituer une provision de 300 000 euros pour financer de futurs projets.

Patrick THIL remercie l'Etat pour son soutien.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Provision pour risques et charges de gestion courante (délibération n° 932 ONM)

Florence ALIBERT précise qu'en lien avec la délibération précédente, il s'agit d'acter l'augmentation de la provision pour risques et charges de l'orchestre de 300 000 euros.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Budget Primitif 2023 (délibérations n°232 MES/n° 933 ONM)

Délibération n° 933

Florence ALIBERT rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, un DOB en déséquilibre avait été présenté pour l'Orchestre national de Metz Grand Est. Des ajustements ont été nécessaires pour parvenir à l'équilibre.

Les contributions et subventions s'élèvent à 5,745 millions d'euros avec des apports stables de la Ville, de l'Etat et de l'Euro-métropole ainsi que de la région Grand Est. Toutefois, à titre exceptionnel, 30 000 euros ont été transférés du budget de fonctionnement vers l'investissement (ramenant la contribution de fonctionnement à 1,845 million d'euros). Ce montant des contributions et subventions ne couvre plus l'orchestre en ordre de marche. Les dépenses atteignent en effet 5,855 millions d'euros en masse salariale permanente, moyens généraux et communication, alors même que la masse salariale est réduite du fait de postes non pourvus.

Pour les activités artistiques, les dépenses s'élèvent à 1,475 million d'euros, dont 550 000 euros liés au projet Démon, qui est intégralement financé par des subventions et une reprise de provisions pour 118 000 euros.

903 000 euros de recettes propres sont attendus, en progression par rapport à 2022 (billetterie et mécénat).

Malgré la progression des recettes propres, 77 000 euros doivent être prélevés sur le fonds de roulement pour équilibrer le budget. Il apparaît que les contributions et subventions ne permettent plus de financer les activités artistiques et culturelles. Le modèle économique n'est plus durable, avec l'unique variable d'ajustement de la masse salariale. En outre, les dépenses ne cesseront d'augmenter, en lien avec l'inflation.

Pour l'investissement, un montant de 25 000 euros de subvention de la ville de Metz a été inscrit pour couvrir certaines dépenses d'entretien de la Maison de l'Orchestre.

Patrick THIL rappelle que l'ONM est le plus petit orchestre national de France. S'il fallait réduire le nombre de musiciens, il risquerait de perdre son label. En outre, Metz ne souhaite pas opter pour un orchestre de chambre. Des postes sont déjà gelés alors qu'ils devraient être remplacés. Pour jouer certaines œuvres, notamment le répertoire symphonique allemand, l'orchestre est contraint de solliciter des musiciens supplémentaires temporaires, ce qui nuit à l'unité de l'orchestre et à sa personnalité.

Il se réjouit néanmoins du dialogue avec la région. Sans la région, l'orchestre n'existerait pas. Toutefois, l'orchestre n'est plus en ordre de marche avec les seules contributions. Une table

ronde aura lieu avec les partenaires financiers pour évoquer la situation. Les musiciens sont extrêmement inquiets de la situation.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 232

Florence ALIBERT rappelle que le DOB présenté le 16 novembre pour l'EPCC était en déséquilibre de 450 000 euros.

Le budget de 2023 est en baisse par rapport à 2021 et 2022. Les dépenses ont été réduites sur les lignes liées au bâtiment et aux frais généraux : suppression de l'adhésion à certains réseaux, baisse des frais de mission. Il s'établit à 917 000 euros contre 700 000 euros en 2018 malgré ces économies. Pour contenir de 2 % la progression de la masse salariale nette, il a été décidé de geler pour une année supplémentaire le poste de directeur adjoint et de supprimer les renforts en CDD dans les équipes. Il est cependant probable que les NAO de 2023 conduisent à une augmentation des salaires, en lien avec l'inflation soutenue.

Les contributions et subventions des partenaires publics restent stables. Pour la région Grand Est, 10 % de la contribution sont transférés, à titre exceptionnel, en investissement (18 200 euros). Les recettes propres (billetterie, location de salles et mécénat) sont prévues en forte augmentation, à 1,661 million d'euros, soit un retour au niveau de 2019. 200 000 euros seront par ailleurs prélevés sur le fonds de roulement.

Malgré ces efforts, il a été nécessaire de réduire le budget des activités artistiques et culturelles, qui sera de 2,085 millions d'euros, en baisse de 265 000 euros par rapport à 2022. Il est à noter que les coûts de production des spectacles augmentent. Par conséquent, l'activité se réduit en 2023 : 53 concerts à l'Arsenal contre 88 en 2022, 74 concerts à la BAM et aux Trinitaires contre 105, réduction des activités de transmission (en outre, l'enveloppe d'aide de la DRAC ne sera que de 12 000 euros). La société de sécurité Héraclès présente également une hausse de 7 % de ses tarifs.

Le budget est donc équilibré grâce à une ponction sur le fonds de roulement et une baisse d'activité.

Pour l'investissement, une enveloppe de maintenance des bâtiments de 170 000 euros, stable par rapport à 2022 a été inscrite au budget, à laquelle s'ajoutent 183 000 euros d'enveloppe exceptionnelle pour mettre en œuvre des travaux de climatisation et d'accessibilité.

Une réunion spécifique sera organisée avec les partenaires publics pour évoquer la situation de l'EPCC.

Patrick THIL souligne la difficulté de la situation pour les collectivités territoriales. Il n'est possible d'assurer les missions de l'EPCC que si l'outil est en ordre de marche. Or, pour cela, l'EPCC est contraint de réduire l'activité artistique. Or, la diminution du nombre de concerts réduit les recettes de billetterie et de consommations au bar. La labellisation 100 % EAC exige par ailleurs d'être attentif aux scolaires, et aux personnes qui n'ont pas accès à l'offre culturelle comme les personnes en situation de handicap ou hospitalisées. La réduction de l'activité affecte donc aussi ces publics.

Charlotte PICARD déplore la baisse du nombre de concerts. Si les collectivités territoriales avaient été plus généreuses au cours des années précédentes alors que les difficultés économiques n'avaient pas commencé, le fonds de roulement aurait été plus important et il n'aurait pas été nécessaire de réduire l'activité artistique. On demande aux structures culturelles de jouer un rôle d'aménagement du territoire, alors qu'elles ne peuvent pas pallier les manques du politique, surtout sans en avoir les moyens. Si on réduit trop fortement les ambitions artistiques, le public ne pourra plus avoir accès à l'art.

Patrick THIL souligne que l'orchestre a toujours eu 3 contributeurs égaux : la ville, la région et l'Etat. La région réadaptait ses budgets tous les 3 ans, alors que l'Etat n'a augmenté sa contribution qu'une seule fois, en faisant glisser les crédits de l'opéra vers l'orchestre. Depuis, ces subventions n'ont pas progressé et il n'est pas certain que cela puisse évoluer désormais.

Florence ALIBERT rappelle avoir proposé au département d'entrer dans la gouvernance de la structure, comme cela se pratique dans d'autres départements, sans effet jusqu'ici. Des demandes de subventions ont été déposées sur plusieurs projets, en complément de Démon. Cela représenterait environ 40.000 à 50.000 euros, alors qu'une participation de 300 000 euros de la part du département serait attendue.

Patrick THIL ajoute que la présence du département sur le projet Démon s'explique par la dimension sociale du projet, Démon s'adressant aux enfants des quartiers prioritaires de la ville. En revanche, le département n'est pas à la hauteur de ce qui est à la charge de la Cité musicale, compte tenu de ses obligations contractuelles avec l'Etat et la région impliquant une politique d'éducation culturelle et musicale dans les communes. Des partenariats sont établis avec plusieurs communes, ce qui relève des missions départementales. L'orchestre sort souvent de Metz et remplit donc ses missions sur le territoire ainsi que sa mission de réduction de la fracture sociale entre la ville et les zones urbaines.

Florence ALIBERT précise que seule la moitié du public de la Cité musicale-Metz vient de la métropole de Metz. Plus de 35% des spectateurs viennent du reste du département de la Moselle.

Patrick THIL annonce avoir demandé un rendez-vous au président du département.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

4) Précision au règlement relatif à la durée et à l'organisation du travail du personnel technique de régie du Syndicat Mixte (délibération n° 934 ONM)

Florence ALIBERT précise que la délibération sur le temps de travail du personnel technique de l'orchestre ne mentionnait pas le décret relatif à l'indemnisation des heures supplémentaires, ce qui a été modifié.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

5) Reconduction de la rémunération des musiciens permanents et des intervenants extérieurs dans le cadre du projet DEMOS jusqu'au 30 juin 2023 (délibération n° 935 ONM)

Florence ALIBERT rappelle que le projet Démon II est prolongé jusqu'au 30 juin 2023. On propose donc de reconduire la rémunération des musiciens permanents et des intervenants extérieurs jusqu'à cette date, ainsi que le forfait de déplacement de 30 euros pour les distances supérieures à 25 kilomètres du domicile de ces personnes.

Patrick THIL souligne que ce dispositif permet de toucher des enfants qui, sans cela, seraient restés en dehors de cette culture. L'accès à la musique structure également la personnalité. Le soutien financier du Conservatoire permet à ces jeunes de poursuivre des études au Conservatoire après Démon s'ils le souhaitent. Il remercie les musiciens pour leur engagement individuel qui demande une proximité avec les enfants et une fine connaissance de leur milieu familial.

Nicolas Stroesser souligne que le conservatoire a accueilli 28 élèves du projet Démon en 2020, dont 8 y sont toujours. Deux élèves, anciennes du projet Démon, joueront au Panthéon à l'occasion de la cérémonie des 60 ans du Traité de l'Élysée.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

6) Tarifications des bars de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n°233 MES)

Florence ALIBERT rappelle que les bars contribuent à la convivialité des sites et à l'expérience du public. Or, une érosion des marges est constatée en raison de la hausse des coûts. Une comparaison avec des bars et d'autres salles de concert a conduit à ajuster à la hausse la grille tarifaire, applicable dès le 1^{er} janvier 2023, avec des différences entre la BAM, les Trinitaires et l'Arsenal, compte tenu des conditions de consommation.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

III. Affaires administratives

1) Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle pour la prestation de calcul des allocations de retour à l'emploi (délibération n° 936 ONM)

Florence ALIBERT rappelle que le syndicat mixte de l'orchestre ne cotise pas à l'assurance chômage et doit donc verser des allocations de retour à l'emploi (ARE) dans le cadre du départ de certains agents. On propose de conventionner avec le centre de gestion de la Moselle pour qu'il réalise le calcul, parfois complexe, de ces ARE.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

IV. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n°234 MES)

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, il est pris acte de ce point.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 937 ONM)

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, il est pris acte de ce point.

V. Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT fait part des actualités :

- ✓ La sortie du dernier CD de l'Orchestre national de Metz Grand Est, consacré à 4 compositrices françaises, dont Betsy Jolas avec un premier enregistrement mondial ;
- ✓ Les concerts du Nouvel An, avec 3 dates à l'Arsenal et plusieurs en région ;
- ✓ Un programme autour de Brahms et Schubert en janvier ;
- ✓ Un programme autour d'Augusta Holmès en février, qui sera présenté également à la Philharmonie de Paris ;
- ✓ Un spectacle du chorégraphe brésilien Bruno Beltrão à l'Arsenal ;
- ✓ Transverses : un temps fort pluridisciplinaire en janvier, consacré à la création ;
- ✓ Un concert de musique baroque le 26 janvier avec Philippe Herreweghe ;
- ✓ Un concert autour de Haëndel le 5 février avec Hervé Niquet ;
- ✓ Un concert de jazz de David Enhco avec le quatuor Voce le 25 janvier ;
- ✓ Un concert de Robin McKelle le 1^{er} février ;
- ✓ L'accueil de l'académie Diotima pendant les vacances de février ;
- ✓ A la BAM, une soirée électro en décembre ;
- ✓ Le groupe danois Heilung le 10 janvier à la BAM ;
- ✓ Un concert de Bertrand Belin le 2 mars, avec Romain Muller en première partie (artiste messin soutenu par la dispositif Impulse !) ;
- ✓ L'exposition de la région Grand Est.

Sibylle BRUNOT expose deux projets du service éducation et médiation :

- ✓ Une tournée des musiciens dans des EHPAD, à l'hôpital Robert Schumann, en service de soins palliatifs, auprès de patients atteints de troubles psychiatriques au CA - CS EPCC Metz en Scènes et Orchestre national de Metz – 14 décembre 2022

centre de réhabilitation de l'hôpital de jour à Metz et dans des centres d'hébergement ;

- ✓ Un projet d'éducation artistique et culturelle intitulé « les petits programmeurs » labellisé par Borny Cité éducative et co-construit avec l'Education nationale, avec une subvention de 15.000 euros : 3 classes de CM1 participeront à la programmation des spectacles de la saison suivante.

Patrick THIL annonce que la Cité musicale-Metz organise avec la ville de Metz des Rencontres internationales de l'Education artistique les 1^{er} et 2 juin 2023, en lien avec le réseau des Villes créatives Unesco.

La séance est levée.

Fait à Metz, le 14 décembre 2022

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle